

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 25 septembre, à 09h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 septembre deux mille vingt-et-un, s'est réuni à la salle Jean Doucet de l'hippodrome après accord préfectoral en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents : Daniel GUILLÉ, *Maire* ;

Didier CHAUVIERE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Thierry GADAIS, , Emilie CHAPALAIN, *Adjoint* ;

Pierre LAUDEN, Pascal PHILIPPE, Katell RABY, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Karine DESVARD, Didier PROUX, Cécile SACHOT, Bruno FOUCHARD, Patrice DRAIGNAUD, Solène LAUNAY, Guinard MARNE, Audrey TENEZ, Aude JOUSSE, Anaïk FOURDILIS, Benoît LONGEON, *Conseillers municipaux*.

Estelle DIDIER, *Directrice générale des services*.

Etaient excusés : ROUSSEAU Alexia (pouvoir à Pascale CORMERAIS), André LANCIEN (pouvoir à Thierry GADAIS), MELOT Stéphanie (pouvoir à Guinard MARNE), Yves-Marie DELANOE (pouvoir à Patrice DRAIGNAUD), MIKO Philippe (pouvoir à Benoit LONGEON).

Les conseillers présents ou ayant donné leurs pouvoirs représentant la majorité des membres en exercice sont au nombre de **27**, Madame Aude JOUSSE a été nommée **secrétaire de séance** et a accepté ces fonctions.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du dernier procès-verbal du 03 juillet 2021

- **AFFAIRES GENERALES**
 - ✓ CCES : pacte de gouvernance
 - ✓ CCES : modification des statuts
 - ✓ Modifications règlement intérieur du Conseil Municipal
 - ✓ LAD 44 : avenant au mandat d'aménagement de la Croix Morzel

- **FINANCES**
 - ✓ Plan de relance : Approbation du programme des travaux d'aménagement, d'extension et de réhabilitation de l'hôtel de ville de Cordemais
 - ✓ Exonération des pénalités de délais pour certains marchés de travaux
 - ✓ Décision modificative du Budget VILLE

- **RESSOURCES HUMAINES**
 - ✓ Tableau des effectifs

Approbation du procès verbal du 3 juillet 2021

Le procès verbal de la séance publique du conseil municipal en date du 3 juillet 2021

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

➤ **POUR : 24 – CONTRE : 03**

➤ **APPROUVE** le procès verbal de séance du 3 juillet 2021.

AFFAIRES GENERALES

OBJET : CCES : pacte de gouvernance *

Rapporteur : Pascale CORMER AIS, Adjointe au Maire

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-11-2 ;

VU la délibération du 24 septembre 2020 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon ;

VU le pacte de gouvernance annexé à la présente délibération ;

EXPOSÉ

Considérant, conformément à l'article L5211-11-2 du CGCT, qu'en vue de l'adoption du Pacte de gouvernance par le Conseil communautaire, un avis des conseils municipaux des communes membres doit être sollicité et rendu dans un délai de deux mois après sa transmission.

Considérant que la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, en date du 28 juillet 2021 a transmis le projet de Pacte de gouvernance à ses 11 communes membres qui ont pu en prendre connaissance,

Annexe :

➤ CCES - pacte de gouvernance*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 24 – ABSTENTION : 03

➤ **EMETTRE** un avis favorable au projet de Pacte de gouvernance tel que transmis le 28 juillet 2021 par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon;

➤ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES GENERALES

OBJET : CCES : modification des statuts *

Rapporteur : Daniel GUILLÉ, Maire

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU les statuts d'Estuaire et Sillon approuvés par le Conseil communautaire en date du 4 juillet 2019 ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, dite loi engagement et proximité, **supplémentant** les compétences optionnelles et modifiant la liste des compétences obligatoires ;
 VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 d'orientations des mobilités, dite loi LOM et notamment son article 8 ;
 VU le code des transports, et notamment ses articles L. 1231-1 et L.3111-5 ;
 VU la délibération du Conseil communautaire du 18 mars 2021 sollicitant auprès de ses communes membres le transfert de la compétence « Organisation des mobilités » ;
 VU la délibération n° 2021-36 du 5 juin 2021 du Conseil municipal de Cordemais favorable au transfert de ladite compétence ;

EXPOSÉ

Par délibération en date du 5 juin 2021, la commune de Cordemais a validé le transfert de compétence « Organisation de la Mobilité » auprès de la Communauté de Commune Estuaire et Sillon. L'intégration de cette nouvelle compétence impose à la Communauté de Commune Estuaire et Sillon d'actualiser ses statuts dans les termes suivants :

- Scinder les compétences entre « obligatoires » et « supplémentaires » conformément à la nouvelle rédaction de l'article L.5214-16 du CGT ;
- Intégrer dans les compétences supplémentaires (au point 14), la compétence « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code », en substitution à la compétence facultative « les transports scolaires et à la demande en tant qu'organisateur de second rang » inscrite au point 3 des précédents statuts.

Annexe :

Statuts de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon *

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

POUR : 24 – ABSTENTION : 03

- **APPROUVER** les statuts modifiés suite à la prise de compétence « Organisation de la Mobilité » de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES GENERALES

OBJET : Règlement intérieur du Conseil Municipal *

Rapporteur : Franck CLOUET, Adjoint au Maire

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-1 à L.2131-11, L. 2312-1, L. 2141-1 à L. 2142-8 et L. 2129-27 du code général des collectivités territoriales, ainsi que les lois et décrets en vigueur, réglementant l'organisation des conseils municipaux ;

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect

des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'assemblée locale ;

VU le règlement intérieur en vigueur validé par délibération le 12 mai 2014 ;

VU l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 25 mai 2020 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

VU le règlement intérieur du Conseil municipal validé par délibération le 26 avril 2021

VU le courrier de la Préfecture de la Loire Atlantique en date du 16 juin 2021,

EXPOSÉ

Le Conseil municipal a délibéré en date du 26 avril 2021 l'adoption de son règlement intérieur. Le bureau du contrôle de la légalité et du conseil aux collectivités de la préfecture de Loire-Atlantique a émis des observations sur le contenu du règlement intérieur :

- ✓ Dans les communes de 3500 habitants et plus, l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le règlement intérieur fixe les conditions dans lesquelles se déroule le débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires (ROB) ;
- ✓ L'article L2121-12 du CGCT précise quant à lui que lorsque la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur ;
- ✓ le règlement intérieur prévoit un nombre de questions orales, nous sommes invités à plutôt fixer la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen des questions orales exposées par les conseillers municipaux en séance du conseil.

Le règlement intérieur a été adapté selon les observations émises par le contrôle de légalité et est soumis au vote du conseil dans sa nouvelle version.

Annexe

Règlement Intérieur du Conseil Municipal-V2 *

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

POUR : 24 – CONTRE : 03

- **ADOPTER** le règlement intérieur annexé à la présente délibération tel qu'adapté suite aux observations du contrôle de légalité ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES GENERALES

OBJET : LAD - Avenant n° 2 à la convention de mandat pour la création de la ZAC de la Croix Morzel *

Rapporteur : Daniel GUILLÉ, Maire

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2422-7 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relatif au code de la commande publique ;

VU le marché n° 2018-03 portant sur le mandat d'études préalables à la création de la ZAC de la Croix Morzel attribué à Loire Atlantique Développement, signé le 18 mai 2018 ;
 VU la délibération 2020-18 du 9 mars 2020 sur l'avenant à la convention de mandat de création de la ZAC de la Croix Morzel ;

EXPOSÉ

Par convention de mandat le 18 mai 2018, la commune de Cordemais a confié à Loire-Atlantique Développement la conduite des études préalables à la création de la ZAC de la Croix Morzel située sur son territoire. Le mandat a été prorogé par un avenant n° 1 jusqu'au 31 juillet 2021.

L'avenant n° 2 consiste en une prorogation de la convention jusqu'au 31 juillet 2022 pour permettre la poursuite des missions confiées dans le cadre du mandat d'études et en une mise à jour du contenu des études en lien avec la décision de ne pas créer de ZAC mais de finaliser un plan guide opérationnel au sein duquel plusieurs opérations d'aménagement pourraient venir s'insérer.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les dispositions de l'avenant n° 2 de la convention de mandat d'études préalables en vu de la création de la ZAC de la Croix Morzel.

Annexes

Projet avenant n°02 - Mandat Croix Morzel*
 Projet avenant n°02 - Croix Morzel - DPGF*

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

POUR : 27 UNANIMITE

- **ADOPTER** l'avenant n° 2 de la convention de mandat d'études préalables en vu de la création de la ZAC de la Croix Morzel ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

OBJET : Plan de relance : programme d'aménagement, d'extension et de réhabilitation des bâtiments administratifs au sein de l'hôtel de ville de Cordemais

Rapporteur : Thierry GADAIS, Adjoint au Maire

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code de la Commande Publique,
 VU le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,
 VU le procès-verbal du 25 mai 2020 du Conseil Municipal désignant le Maire de la commune de Cordemais ;

VU la délibération n°2020-27 du 25 Mai 2020 donnant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics ;

Considérant que les crédits sont inscrits pour partie au budget 2021 et notamment la somme de 78 465 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre.

EXPOSÉ

La Commune de Cordemais envisage des travaux d'aménagement, d'extension et de réhabilitation des bâtiments administratifs au sein de l'hôtel de ville. Ce projet a pour objectifs :

- l'amélioration de l'accueil du public et des services à la population ;
- d'optimiser le confort du public, lors des mariages, dans l'activité des services et des conseils municipaux ;
- la réduction des dépenses énergétiques et maîtrise, une isolation adaptée ...

Des échanges entre les différents utilisateurs (administrés, élus, agents) ont permis de vérifier la faisabilité de l'opération et de retranscrire certains principes généraux d'implantation et d'organisation fonctionnelle, à savoir :

- Accès dédiés depuis le parvis de la mairie, pour améliorer la fonctionnalité et mieux gérer les flux ;
- Réaménagement du hall et des bureaux au rez-de-chaussée de l'existant, favorisant l'accueil du public et faciliter l'identification des services de la mairie et de l'agence postale ;
- Réaménagement de la salle du conseil au rez-de-chaussée, pour améliorer la fonctionnalité, modernité technique et le confort d'accueil des usagers ;
- Construction d'une extension au rez-de-chaussée dans l'emprise du bâti existant, pour recevoir la salle des mariages ;
- Réaménagement de la salle des commissions à l'étage, en espace de travail ;
- Construction d'une extension à l'étage, dans l'emprise du bâti existant, pour recevoir une nouvelle salle de réunion, nécessaire à l'accroissement des activités des services.

Le cabinet CARRÉ D'AIRE (économiste) a été missionné pour la faisabilité économique du projet en date du 5 Mai 2021, suivant le bon de commande N° ST210331.

Caractéristiques du projet

Les travaux comprennent notamment :

Au Rez-de-Chaussée :

- La réhabilitation du sas d'accès, hall d'accueil et bureaux : 102,15 m², surface utile,
- La réhabilitation de la salle du Conseil : 132,70 m², surface utile,
- La construction de la salle des mariages : 76,95 m², surface utile

A l'Étage :

- La réhabilitation de la salle des commissions : 46,00 m², surface utile,
- La construction de la salle de réunion : 48,00 m², surface utile (compris issue-de-secours).

Au niveau de la toiture :

- L'isolation par l'extérieur de la toiture du bâtiment existant: **544,00 m²**.

Coût de l'opération

Montant estimé du coût des travaux par le MOA (réfection des bureaux et salles, travaux sur la toiture et installation de panneaux photovoltaïques)	231 000 € H.T.
Aléas sur coût des travaux (11 %)	+ 57 541 € H.T.
Montant estimé de la maîtrise d'œuvre, mission du contrôleur technique, mission CSPS et étude de diagnostic amiante avant travaux (15 %)	+ 87 096.51 € H.T.
Frais annexes (frais de procédure)	+ 3 000 € H.T.
Soit un montant global de	670 737.51 € H.T.
Soit un arrondi à hauteur de 671 000 € H.T (valeur juillet 2021)	

Planning prévisionnel

Les travaux devront être terminés pour Août 2023

Missions du maître d'œuvre

Les missions confiées au maître d'œuvre seraient les suivantes :

Missions de base

- Etudes d'esquisse, (ESQ)
- Etudes d'avant-projet sommaire, (APS)
- Etudes d'avant-projet définitif, (APD/PC)
- Etudes de projet, (PRO/ DCE)
- Assistance à la passation des contrats de travaux (dépôt de permis inclus) (ACT)
- Visa des plans d'exécution des entreprises et synthèse (VISA)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

Missions complémentaires

- Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC)
- Coordination Sécurité Incendie (SSI)

Il est précisé que compte tenu que le marché de maîtrise d'œuvre est passé à prix provisoire, la rémunération du maître d'œuvre deviendra définitive, lors de l'acceptation du maître d'ouvrage de l'APD (Avant Projet Définitif) et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux.

Le coût de l'opération pourra donc donner lieu à un ajustement du montant du coût de l'opération, après approbation du programme définitif des travaux en phase APD.

Une commission technique sera constituée à cet effet, des membres du Conseil Municipal et de toute personne chargée de suivre le projet et/ou compétente en la matière, afin de valider et de suivre l'avancement des travaux.

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

POUR : 24 – CONTRE : 03

- **DECIDER** de valider le programme présenté pour la réalisation des travaux d'aménagement, d'extension et de réhabilitation de l'Hôtel de Ville de Cordemais,
- **APPROUVER** le montant arrondi du coût de l'opération, soit la somme de **671 000 euros H.T.**, tel que précisé ci-dessus dans le tableau,
- **AUTORISER** le lancement du marché de maîtrise d'œuvre,

- **S'ENGAGER** à inscrire les crédits complémentaires nécessaires à la bonne réalisation des travaux,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions dans le cadre de cette opération et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

OBJET : Exonération des pénalités de délais pour certains marchés de travaux

Rapporteur : Pascale CORMERAIS, Adjointe au Maire

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code de la Commande Publique,
 VU le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,
 VU le procès-verbal du 25 mai 2020 du Conseil Municipal désignant le Maire de la commune de Cordemais ;
 VU la délibération n°2020-27 du 25 Mai 2020 donnant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics ;

EXPOSÉ

La Commune de Cordemais souhaite finaliser plusieurs marchés publics passés entre 2015 et 2018, afin de rendre aux entreprises les retenues de garanties prélevées lors de l'exécution du marché, qui leur sont dues.

Conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières, à l'ordre de service de commencement de travaux, au procès-verbal de réception de travaux, il s'avère que sur ces marchés, il y a dépassement du délai d'exécution.

Suite à la demande du Comptable public, et en vue de lever les retenues de garanties de ces marchés passés par la commune entre 2015 et 2018, il est nécessaire de fournir une décision motivée de l'autorité compétente afin d'exonérer ces entreprises de toute pénalité de retard.

Les marchés en question sont les suivants :

n° Marché	Désignation du marché	lot	Société	Montant Retenue de Garantie
2015 20	Travaux rénovation gites	5	COCHARD	2 664.88 €
2015 20	Travaux rénovation gites	11	AM3I Fluides	3 251.51 €
2016 03	Travaux rénovation gites	8	DAG	1 736.71 €
2017 19	Extension capitainerie	1	PIGEON TP	27.73 €

2017 09	Extension capitainerie	5	MAGUERO	1 629.14 €
2017 09	Extension capitainerie	8	BRUNET	112.02 €
2018 01	Requalification Quai port	1	PIGEON TP	2 049.41 €

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

POUR : 24 – ABSTENTION : 03

- **DECIDER** d'accorder les remises de pénalités aux entreprises citées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

OBJET : Décision modificative

Rapporteur : Pascale CORMER AIS, Adjointe au Maire

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2221-83 et L1612-5 ;

VU l'instruction M14 du 96-078 – 1^{er} août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998 ;

VU l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes ;

VU le Budget Principal de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2021 ;

EXPOSÉ

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice pour permettre aux écritures budgétaires d'être en parfaite adéquation entre le réalisé et l'affectation d'écriture. Madame l'adjointe au Maire précise qu'il convient de réaliser la décision modificative n°03 suivante :

Nature	Sect°	D/R	Libellé	Proposition nouvelle
2315	I	D	Installations, matériel et outillages techniques	-50 000.00 €
			Total chapitre 23	
204182	I	D	Bâtiments et installations	50 000.00 €
			Total chapitre 204	50 000.00 €

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

POUR : 24 – ABSTENTION : 03

- **APPROUVER** la modification de la décision modificative n° 3 du budget principal «VILLE» 2021 présentée ;
- **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la

présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à son exécution exécutoire

RESSOURCES HUMAINES

OBJET : Tableau des effectifs

Rapporteur : Franck CLOUET, Adjoint

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le projet de service présenté au Comité technique ;

EXPOSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique,

Considérant les différentes créations, modifications et suppressions d'emplois nécessitées par les besoins des services et mouvement du personnel, et suite à la présentation aux représentants du personnel de la création du service à la population les informant de la création de deux postes supplémentaires, l'adjoint au Maire propose d'effectuer une mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée :

- **Suppression : 01 poste d'Agent de maitrise principal à temps complet - permanent** : dans le cadre d'une promotion interne ;
- **Création : 02 postes d'Adjoint administratif à temps complet - non permanents** : dans le cadre de la création du service à la population

TABLEAU DES EFFECTIFS						
FILIERES	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS (titulaires et stagiaires)	Taux d'Emplois	Autorisés par le C.M.	Pourvus	Non pourvus
		TOTAL		85	81	4
		Emplois permanents		60	56	4
		Temps Complet		39	36	3
		Directeur général des services de 2000 à 10 000 hab.	100	1	1	
Administrative	A	Attaché	100	1		1
Administrative	B	Rédacteur	100	1	1	
Administrative	B	Rédacteur	100	1		1
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1	

Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1			
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint Administratif	100	1	1		
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	1		
Police Municipale	C	Brigadier chef principal	100	1	1		
Police Municipale	C	Brigadier chef principal	100	1	1		
Technique	A	Ingénieur Principal	100	1	1		
Technique	B	Technicien	100	1	1		
Technique	B	Technicien	100	1	1		
Technique	B	Technicien	100	1		1	
Technique	B	Technicien	100	1	1		
Technique	E	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1	-	A supprimer
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1		
Technique	C	Agent de Maîtrise	100	1	1		
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	100	1	1		
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	100	1	1		
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	100	1	1		
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1		
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1		
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 1e classe	100	1	1		
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 1e classe	100	1	1		
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 1e classe	100	1	1		
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine Principal de 1e cl.	100	1	1		
		Temps Non Complet		21	20	1	
Administrative	C	Adjoint administratif	19.95	1		1	
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2ème cl.	57.14	1	1		
Animation	C	Adjoints d'animation	36.36	1	1		
Animation	C	Adjoints d'animation	50.05	1	1		
Animation	C	Adjoints d'animation	23.05	1	1		
Animation	C	Adjoints d'animation	45.35	1	1		
Animation	C	Adjoints d'animation	36	1	1		

Animation	C	Adjoint d'animation	18.37	1	1	Accusé certifié exécutoire
Animation	C	Adjoint d'animation	11.2	1	1	Réception par le préfet : 29/09/2021
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	Affichage : 20/09/2021
Technique	C	Adjoint Technique Principal 1ère cl.	90.06	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 2ème cl.	79.71	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	75	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	84.43	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	22.95	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique Principal 2ème cl.	66.05	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	80.19	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	74.11	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	20	1	1	
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 2e classe	85.71	1	1	
Sociale	C	A.T.S.E.M. principal 2e classe	85.71	1	1	

FILIERES	CAT E G O R I E	EMPLOIS NON PERMANENTS	Taux d'Emp loi	Auto risés par le C.M.	Pour vus	Non pour vus
Total emplois non permanents				25	25	0
Liés à de l'accroissement temporaire				15	15	0
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	35	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	20	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	60	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	100	1	1	
Technique	C	Adjoint Technique	35	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	44	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	20	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	100	1	1	
Liés à des projets de longue durée				10	10	0
Administrative	A	Attaché	100	1	1	
Technique	A	Ingénieur territorial	100	1	1	
Administrative	B	Rédacteur	70	1	1	
Animation	B	Animateur	100	1	1	
Technique	B	Technicien	50	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	1	

Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	044-214400459-20210925-2021PV003B-AU
Administrative	C	Adjoint administratif	100	1	Accusé certifié exécutoire
					Création
					Réception par le préfet : 26/09/2021
					Affichage : 30/09/2021
					Création

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

POUR : 24 – CONTRE : 03

- **FIXER** les effectifs du personnel communal de la façon suivante à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES

VIE SCOLAIRE, ENFANCE JEUNESSE

Emilie CHAPALAIN

Pas de commission cet été, prochaine commission « Vie Scolaire, enfance, jeunesse » prévue le 7 octobre.

Ces derniers mois, nous avons poursuivi les travaux et aménagements au sein du complexe scolaire. Parmi les interventions les plus notables, la réfection des marches menant au restaurant scolaire, la réalisation des faux plafonds et la réfection des éclairages de 4 classes dans l'école Pierre et Marie Curie et le nivellement du chemin piéton derrière l'école.

Les effectifs des deux écoles communales sont en augmentation cette année, avec une douzaine d'élèves supplémentaires par école. Cette augmentation du nombre d'élèves n'a toutefois pas nécessité d'ouverture de classe.

Dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, les élèves de Pierre et Marie Curie vont participer à des ateliers « plantation de jachère fleurie » en partenariat avec les Espaces Verts communaux, ainsi qu'à des animations artistiques collaboratives sur le temps de pause méridien. Des sachets de graines de plantes mellifères seront également offerts à tous les enfants de primaire de la commune.

Enfin, je suis très fière de vous annoncer que la commune a obtenu le label « Territoire Bio Engagé » attribué par l'association régionale INTERBIO Pays de la Loire, avec deux épis, grâce à la qualité de notre restauration scolaire, qui propose actuellement 42,6% de produits bio et 68 % de produits locaux au menu.

Des chiffres que l'on souhaite bien évidemment continuer à voir augmenter dans les années à venir et qui viennent renforcer une offre de qualité exceptionnelle, avec des produits transformés sur place, des équipes engagées dans la découverte du goût et le bien-manger mais aussi un tarif avantageux pour les familles (pour rappel, un repas coûte environ 7 euros à la collectivité, mais n'est facturé que 2.57 euros aux familles).

En conclusion, je tenais à remercier encore une fois les équipes du restaurant scolaire pour leur investissement et la passion qu'ils mettent dans leur métier.

COHÉSION DU TERRITOIRE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES **ROUTIÈRES**

Thierry GADAIS

VOIRIE ENTRETIEN

Les travaux d'entretien de la voirie sont en cours pour la deuxième Phase.

Les travaux de remise en état sur les chemins agricoles ou chemin de randonnées, Aires de croisement, etc .

La Joncherais : les chiffrages et les acquisitions sont en cours , une réunion sur place avec les riverains sera programmée en Octobre.

Le Berceau : une première visite a eu lieu sur le terrain avec les habitants pour faire le point des problématiques d'usage de leur village. Les analyses sont en cours , la restitution va se faire courant Octobre, Travaux prévus pour 2022.

La Hurette : une visite sur site est prévu courant Octobre pour faire un point avec les habitants.

PAVC (Plan d'aménagement de la Voirie Communale) : les travaux commencent en Octobre, ils seront réalisés par l' entreprise PIGEON TP.

TRAVAUX NEUFS

Liaison douce "le bourg <> la croix Morzel » avec le parking de la gare : le bureau d'études 2LM a commencé ses repérages et démarches de validation auprès des différents concessionnaires. Réunion de présentation au public prévue en Octobre.

Les visites réalisées au village du Louaré avec les habitants ont permis de valider le cahier des charges de la consultation répondant à leurs demandes. Les travaux démarrent en Octobre.

Cimetière ; les investigations hydrologiques ont permis de connaître les différentes contraintes du projet. La plus importante étant de trouver un espace de 7000 m2 de zone compensatoire : la Lagune de la Croix Morzel sera démonter, pour récupérer la surface demandée. Autorisation de l'intercommunalité.

BATIMENTS

Une visite sera organisée à l'espace Culturel, le samedi 9 octobre sur place, pour les élus et les présidents d'associations.

Le plan d'aménagement de l'Hotel de Ville sera présenté à la commission du 29 Septembre ainsi que le projet Mille et une Gare.

INFOS

Une commission aura lieu le 29 Septembre à 18H00, nous ferons le point sur l'avancement et la programmation de nos travaux ainsi que le bilan financier à ce jour .

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, URBANISME ET PATRIMOINE

André LANCIEN, excusé Thierry GADAIS en fait lecture

Une réunion de la commission sera programmée pour la mi-octobre avec un point particulier sur l'évolution du patrimoine communal qui sera libéré à la mise en service de l'espace culturel.

Evènements à prendre en compte depuis la réunion de Juin 2021 :

Tranquillité publique : globalement la période estivale a été plutôt calme. Les incivilités se concentrent principalement le vendredi soir, aussi a-t-il été décidé d'étendre la période

d'intervention de la société de surveillance au vendredi soir et samedi soir. La présence de cette société a peut être un coût mais l'effet modérateur et médiateur est indiscutable. Une consultation publique va être nécessaire pour pérenniser cette activité sur du long terme.

Urbanisme : pour info, 2 nouveaux lotissements en cours de commercialisation, Le Lavoir à la Croix Morzel et les Jardins de l'Abbaye rue Saint Samson dans le bourg. Concernant l'avenir du projet de ZAC de la Croix Morzel portant notamment sur sa forme et son timing, une réunion est prévue avec Loire Atlantique Développement lundi 27 Septembre 2021.

Patrimoine communal : une association l'ACROLA, serait intéressée par la mise à disposition d'un bâtiment de l'école de musique. Premier sujet du domaine à travailler en commission.

ESPACES VÉGÉTALISÉES, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Alexia ROUSSEAU, excusée Emilie CHAPALAIN en fait lecture

Événements du périmètre EVTE depuis le conseil du 03/07//21 :

Pas de réunion durant l'été.

Extraction du miel des ruches communales lors du forum des associations. Petite récolte. Les abeilles ont consommé beaucoup de miel durant les périodes humides ou fraîches de l'été.

Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) : c'est surtout auprès des scolaires que se sont portés nos efforts cette année.

La commune soutient l'Opération de Nettoyage de la Nature (rando avec ramassage des déchets) demain dimanche. Proposée et encadrée par l'ASC Marche sur 3 circuits de 7 km chacun.

On peut aussi marcher sans guide, en autonomie, en famille ou entre amis sur ces circuits, ou sur un autre. (les plans des 3 circuits sont à disposition à l'accueil de la mairie (jusqu'à samedi midi) ou en téléchargement sur le site de la mairie). Les agents rassembleront et trieront ensuite les déchets ramassés.

À l'arrivée, vous êtes invités à vous photographier aux côtés des déchets que vous aurez collectés et à envoyer cette photo à serviceevenementiel@cordemais.fr

Les plus beaux clichés et/ou les plus originaux seront publiés sur le site Internet de la commune, ses réseaux sociaux et dans le magazine municipal (avec autorisation des personnes figurant sur les photos).

Les élus sont cordialement invités à participer activement à l'Opération. RV dimanche à 9h30 sur l'un des 3 parkings suivants:

- au départ du port,
- au départ de la mairie,
- au départ de La Croix Morzel.

Prochaine commission le 5/10

SOLIDARITÉ, PROXIMITÉ SERVICES PUBLICS, COMMERCE, ARTISANATS ET CONSEIL DES JEUNES

Lydie RETAILLEAU

CCAS : Nous avons accueilli le nouvel agent ce lundi pour le remplacement de celui parti sur une autre commune,

Le dernier CA eu lieu le 13 septembre et le prochain est prévu le 11/10. L'étude sur l'analyse des besoins sociaux est terminée ; nous sommes en train d'organiser une restitution qui sera présentée prochainement.

Pour la semaine bleue, des séances de cinéma sont organisées pour nos aînés le jeudi 21 octobre à SAVENAY.

Commission Artisanat Commerce, service à la population et conseil des Jeunes :

Le service à la population a vu le jour, il a pour mission d'accueillir, d'informer et d'orienter le public dans ses démarches administratives et ses recherches de renseignements concernant les services de la commune.

Il s'attache à renforcer le lien de proximité avec l'utilisateur en étant à l'écoute et en lui simplifiant les démarches administratives par son accompagnement.

Le dépouillement des formulaires de nos professionnels a eu lieu jeudi lors de notre dernière réunion de travail : sur 159 professionnels répertoriés, 100 ont été exploités en raison des cessations et radiations, et nous avons eu un retour à ce jour de 30 questionnaires, soit 30 % d'artisans/commerçants qui ont accepté d'intégrer notre fichier.

Le fichier RGPD va donc être créé.

Conseil des Jeunes :

La commission transversale avec la celle du conseil des sages s'est réunie lundi dernier, où nous avons finalisé le déroulement, validation des visuels et le rétro planning.

La distribution de la fiche pour se porter candidat s'effectuera en octobre et un accompagnement prévu avec notre agent référent pour soutenir nos jeunes à faire campagne, tout en travaillant des valeurs de citoyenneté.

Les élections auront lieu après les vacances de la Toussaint et je vous solliciterai pour la tenue des bureaux de vote.

VIE ASSOCIATIVE, SPORT, CULTURE ET COMMUNICATION

Didier CHAUVIERE

Le Forum des Associations s'est très bien passé malgré les contraintes sanitaires imposées par la Préfecture Loire Atlantique.

Le fait de ne pas tout cloisonner dans l'espace « Jean Doucet » a été apprécié. Il est à noter que concernant l'ACLC, basée sous le dôme de l'hippodrome, un ressenti de chaleur étouffante due au beau temps a été constaté. Aucune difficulté n'a été remarquée lors du contrôle du « Pass Sanitaire ». Un retour d'expérience a été réalisé...

Le duathlon 2021 prévu le 10 octobre a été annulé par le Comité Odyssée. Une décision majoritairement motivée par l'interdiction stricte de la Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIRO) d'utiliser les 2 départementales pendant le WE... Et ce malgré une proposition de repli demandée par l'organisation et validée par la Mairie...

FINANCES PUBLIQUES ET BUDGETS COMMUNAUX

Pascale CORMERAIS

Au niveau de la commission finances de la commune, concernant l'emprunt voté préalablement en conseil municipal, nous sommes en attente du retour de la société ORFEOR qui est en charge de trouver la banque qui gèrera notre demande.

RELATIONS SOCIALES, CONSEIL DES SAGES ET MONDE AGRICOLE

Franck CLOUET

Notre commission s'est réunie exclusivement en commission transversale depuis le dernier conseil municipal.

Nous avons échangé sur la mise en place des 2 conseils (jeunes & sages), ainsi que le rétro planning.

Concernant le « conseil des sages », un rappel à candidature est effectué dans l'Info municipal et relayé par la presse.

Les candidats peuvent se faire connaître jusqu'au 14 octobre 2021, le prochain conseil municipal aura à voter la délibération.

Nous poursuivons avec Thierry Gadais les rencontres avec les agriculteurs, des aménagements de sécurité sont mis en œuvre (la Papinais, le Louaré & le carrefour de la route de la colle et la départementale).

Lorsque les travaux dans les marais vont débiter, nous organiserons une visite sur le terrain.

POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

- Un **séminaire** sur le pacte financier a eu lieu samedi dernier. Un retour sera fait en commission finances du mois d'octobre prochain. La présentation a été riche dans les échanges entre communes. L'impact des décisions de l'Etat sur les budgets des communes.
- **Projet** de territoire toujours en cours de co-construction (actions travaillés).

POINT SUR LES DECISIONS DU MAIRE

DÉCISIONS DU MAIRIE				
N° & Date	Dé lég at°	Service référent	Objet	Contenu
2021-12 : 13/07/2021	4	COMMANDE PUBLIQUE	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS ET MATÉRIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIÈNE	Attribution du marché aux sociétés suivantes : - LOT 01 : PIERRE LE GOFF, produits spécifiques HACCP et consommables de restauration pour un montant de 5 845,34 € HT - LOT 02 : PIERRE LE GOFF, produits et matériels d'entretien courant pour un montant de 26 119,49 € HT - LOT 3 : infructueux, réservé aux entreprises d'insertion
2021-13 : 13/07/2021	4	COMMANDE PUBLIQUE	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS ET MATÉRIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIÈNE	Attribution du marché aux sociétés suivantes : - LOT 03 : ENTREPRISE ADAPTÉE, produits et matériels d'entretien courant pour un montant de 1 365,65 € HT.
2021-15 : 05/07/2021	4	COMMANDE PUBLIQUE	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE	Attribution du marché aux sociétés suivantes : - LOT 01 : PIGEON TP, aménagement de la voirie au lieu-dit LE LOUARÉ pour un montant de 82 757 € HT

			COMMUNALE	<p>- LOT 02 : PIGEON d'aménagement de la voirie communale au lieu-dit LES PRÉMIONS pour un montant de 105 620,30 € HT</p> <p>Précision orale 8 chantiers concernés</p>
2021-17 : 08/07/2021	4	COMMANDE PUBLIQUE	ESPACE CULTUREL : AVENANTS 2 LOTS 3 et 16, AVENANT 3 LOT 10, AVENANTS 1 LOTS 14, 15, 20 et 22	<p>Modification des coûts déterminés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 03: + 1 650 € (avenant 2) - Lot 10: + 2 889 € (avenant 3) - Lot 14: - 4 670,74 € (avenant 1) - Lot 15: + 921,31 € (avenant 1) - Lot 16 : + 660 € (avenant 2) - Lot 20 : - 308,62 € (avenant 1) - Lot 22 : + 4 315 € (avenant 1) <p>Représentant une plus value de + 4795,36 € HT, soit un montant global de 49 602,55 € HT pour la totalité des avenants (+ 1,12 % du montant global initial du marché).</p>
2021-18 : 02/09/2021	4	COMMANDE PUBLIQUE	AVENANT N°4 AU MARCHÉ NEGOCIÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE N°2018-17 – CONCOURS DE MOE RESTREINT SUR ESQUISSE EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN ESPACE CULTUREL	<p>Modifications introduites par l'avenant n°4 (prolongation de la durée du marché de MOE de 2 mois) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mission DET : + 11 834,56 € - mission OPC : + 2 666,66 € <p>Nouveau montant du marché après réajustement, représentant une augmentation de 2,32% par rapport au montant initial du marché : 639 601,22 €</p>
2021-19 : 09/09/2021	4	COMMANDE PUBLIQUE	AVENANT N°1 AU MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE DE CORDEMAIS- LOT 4 « ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES ET DU GR3	<p>Avenant selon les détails suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fauchage à la débroussailleuse du tour des arbres, le long de la piste cyclable et des grillages + taille des branches basses le long de la piste cyclable : 470 € HT/l'unité - participation aux frais d'encadrement des prestations précitées : 75,26 € HT/l'unité <p>Prestation évaluée à 2 passages par an.</p> <p>Montant avenant : 1 091,32 € HT/an Nouveau montant HT : 32 862 € HT/an Nouveau montant TTC : 39 434,40 €</p>
2021-20 : 16/09/2021	7	DIRECTION GÉNÉRALE	CLÔTURE DE LA RÉGIE DU CAMPING « LES SALORGES » ET DES GÎTES DE « LA MAISON DE LA CHAUSSÉE »	Compte tenu de la délibération du Conseil Municipal 2019-76 actant le choix du concessionnaire et la convention de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du terrain de camping pour une durée de 3 ans depuis

				le 1 ^{er} février 2020. Il est convenu donc de clôturer la régie.
2021-21	10	DIRECTION GÉNÉRALE	VENTE DE MATÉRIEL COMMUNAL AUX ASSOCIATIONS	Vente matériel communal aux associations à l'euro symbolique suite à un courrier écrit et motivé de la part des associations.

QUESTIONS DIVERSES

	02/07/2021 au 23/09/2021 inclus
Représentant en journée d'accueil public	49
Nombre personnes reçues en mairie & téléphoniquement	3164

Formalités, état-civil ...	
Mariage	10
Pacs	1
Reconnaissance	3
Décès	3
Parrainage	4
Naissance	1
TOTAL des Actes	22

Urbanisme	
Déclaration préalable de travaux : avis favorables	27
Déclaration préalable de travaux : refus	1
Déclaration préalable de travaux : en cours d'instruction	3
TOTAL Déclaration préalable de travaux	31
Certificat d'urbanisme d'information	79
Certificat d'urbanisme opérationnel	2 en cours d'instruction
TOTAL Certificat d'urbanisme	81
Permis de construire : avis favorables	13
Permis de construire : refus	1
Permis de construire : en cours d'instruction	6
TOTAL Permis de construire	20
TOTAL des Actes	130

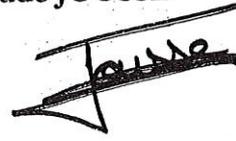
Un remerciement est adressé aux équipes pour le travail quotidien accompli.

Fin de la séance à 10h40

Le Maire,
Daniel GUILLÉ



La Secrétaire de séance,
Aude JOUSSE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20210925-2021PV003B-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2021

Affichage : 30/09/2021